

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SESSION RÉGULIÈRE DU 2 FÉVRIER 2009

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Correspondance

Période de question – Parole à l'assemblée

4. Rapport des comités – Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel
5. Trésorerie
6. Adoption des comptes fournisseurs
7. Engagement de crédits – Février 2009
8. CPTAQ – Demande d'appui- Ferme Réal et Carmen Enr.
9. Appui à la demande à la CPTAQ – Jean Léveillé (28-janvier- 2009).
10. Demande de remboursement des frais de déplacement pour directeur incendie
11. Autorisation de formation « L'insalubrité des bâtiments »
12. Appel d'offres – Fourniture de 32 jardinières
13. Demande d'aide financière Mme Christiane Plante – Spectacle de Baladi
14. Maison des jeunes Demande d'aide financière
15. Inscription – Congrès COMBEQ
16. CCU – Dépôt de recommandations Usage agricole dans la zone du Lac Missionnaire
17. Mandat à M. Mario Perreault évaluateur agréé
18. Requête contre la fermeture de lits au CHSLD au CSSS VALLÉE DE LA BATISCAN
19. Appel de services Éco-centre et plate forme de récupération
20. Contrat de travail Katy Bacon
21. Règlement pour nommer les chemins dans le secteur du Lac Brûlé
22. Varia

Période de question – Parole à l'assemblée

23. Levée de l'assemblée

Province de Québec

*Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables*

Séance ordinaire de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce premier jour de février deux mil neuf (4 février 2009) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Marius St-Amant, maire
Suzanne Béland, conseillère
Réal Marcotte, conseiller
Jacques Champagne, conseiller
Yvon Bourassa, conseiller
Jean-Pierre Delisle, conseiller.
Marielle Denis, conseillère.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de Monsieur Marius St-Amant, maire. et M. Michel Désaulniers directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

2009-02-037 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 1 février 2009 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la session régulière du *12 janvier 2009* ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus ;

2009-02-038 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la session régulière du *12 janvier 2009* soit et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 01-02-2009 préparé par M. Michel Désaulniers directeur général et secrétaire-trésorier faisant état de la correspondance du mois ;

2009-02-039 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil municipal accepte le dépôt du Bordereau de correspondance numéro 01-02-2009.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 7 H 35
Fin : 7 H 40

4. Rapport des comités – Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel

L'inspecteur responsable du règlement sur les chiens dépose le rapport des activités du mois de janvier 2009.

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

2009-02-040 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers, que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements automatiques au 31 janvier 2009 au montant de 78 271.75 \$ soient approuvés et payés.

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 janvier 2009.

M. Michel Désaulniers
Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

7. Engagement de crédits – Février 2009

2009-02-041 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Rénovation du sous-sol chalet des loisirs	\$10,000
Solution documentaire Gestar	\$ 3,000
Panneaux de signalisation moto-neige	\$ 1,000
Total	\$14 000

ADOPTÉE

8. CPTAQ – Demande d'appui- Ferme Réal et Carmen Enr.

ATTENDU QUE le lot visé par la présente demande est adjacent à un lot ayant déjà fait l'objet d'une décision de la part de la Commission au dossier 35010-193461 ;

ATTENDU QUE le secteur visé sur le lot 26-p faisant l'objet de la présente demande n'est pas cultivé et n'est constitué que d'arbres de différentes espèces autres que des érables (principalement bouleaux jaunes et résineux) ;

ATTENDU QUE la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le propriétaire ;

ATTENDU QUE il y a des espaces disponibles en zone blanches pour des terrains de villégiature mais la présente demande permettrait d'améliorer la situation existante;

ATTENDU QUE l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins compte tenu des autorisations qui ont été donné dans ce secteur,

ATTENDU QUE la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté ;

ATTENDU QUE la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, il n'y aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire ;

ATTENDU QUE la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région ;

ATTENDU QUE la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

2009-02-042 EN CONSÉQUENCE il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve et appuie la demande d'autorisation déposée par La ferme Réal et Carmen Enr. auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

9. Appui à la demande à la CPTAO – Jean Léveillé (28-janvier- 2009).

- ATTENDU QUE le lot visé par la présente demande est adjacent à un lot ayant déjà fait l'objet d'une décision de la part de la Commission au dossier 35010-193461 ;
- ATTENDU QUE le secteur visé sur les lots 1p à 7p faisant l'objet de la présente demande n'est pas cultivé et n'est constitué que d'arbres de différentes espèces autres que des érables;
- ATTENDU QUE la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le propriétaire ;
- ATTENDU QUE il y a des espaces disponibles en zone blanches pour des terrains de villégiature mais la présente demande permettrait d'améliorer la situation existante;
- ATTENDU QUE l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins compte tenu des autorisations qui ont été donné dans ce secteur,
- ATTENDU QUE la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté ;
- ATTENDU QUE la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, il n'y aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire ;
- ATTENDU QUE la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région ;
- ATTENDU QUE la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;
- ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

2009-02-043 EN CONSÉQUENCE il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité que ce conseil approuve et appuie la demande d'autorisation datée du 28 janvier 2009 déposée par Jean Léveillé auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

10. Demande de remboursement des frais de déplacement pour directeur incendie

2009-02-044 Il est proposé par Marielle Denis appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables autorise le directeur incendie à suivre la formation Inspection des risques élevés et très élevés et la rédaction des plans d'intervention à St-Augustin le 6 février 2009 et que la municipalité défraie les frais de déplacements

ADOPTÉE

11. Autorisation de formation « L'insalubrité des bâtiments »

2009-02-045 Il est proposé par Yvon Bourassa appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à suivre la formation « L'insalubrité des bâtiments » le 8 mai prochain à Trois-Rivières et que les frais d'inscription (\$265.26) et de déplacements soient assumés par la municipalité.

ADOPTÉE

12. Appel d'offres – Fourniture de 32 jardinières

2009-02-046 Il est proposé par Suzanne Béland, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande des soumissions pour la fourniture de 32 jardinières aux entreprises suivantes :

- Bulbi-Serres
- Claudette Piché, paysagiste
- Centre Jardin Luc Gravel.
- Serres du domaine des Pointes

ADOPTÉE

13. Demande d'aide financière Mme Christiane Plante – Spectacle de Baladi au profit de la recherche sur la maladie de l'Alzheimer

2009-02-047 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte de participer financièrement à ce projet pour un montant de \$50.00

ADOPTÉE

14. Maison des jeunes Demande d'aide financière

2009-02-048 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte de verser l'aide financière de 4,500\$ déjà prévu au budget de 2009.

ADOPTÉE

15. Inscription – Congrès COMBEQ

2009-02-049 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise l'inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au Congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tiendra à Québec les 30 avril, 1 et 2 mai 2009. La municipalité assumera les frais d'inscription au montant de 507,94 \$, en plus des frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE

16. CCU – Dépôt de recommandations Usage agricole dans la zone du Lac Missionnaire

Considérant que dans le processus d'acceptation de ce projet, une modification au règlement de zonage serait nécessaire;

Considérant que l'usage agricole et/ou l'autorisation d'utiliser un bâtiment secondaire entant que bâtiment agricole s'appliquerait à toute la zone 13V, soit le secteur du lac-du-Missionnaire-sud;

Considérant que le Conseil a demandé l'avis du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 2009-01-030 concernant le projet de M. Sylvain Gagnon;

Considérant que le CCU par sa résolution 2009-01-01, ne recommande pas au Conseil d'enclencher un processus de modification du règlement de zonage pour permettre les usages agricoles et/ou les bâtiments secondaires en tant que bâtiments agricoles;

Considérant que les cavaliers emprunteraient le chemin du lac-du-Missionnaire avec les chevaux pour rejoindre les sentiers et que cela représente un danger pour ces cavaliers et les autres utilisateurs;

Considérant le développement actuel de la zone 13V où l'on ne retrouve que des chalets et des usages forestiers;

Considérant l'opposition de l'association des propriétaires du lac missionnaire-sud relatif au changement de la zone 13V dans sa lettre du 26 Janvier 2009.

2009-02-050 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables ne donnera pas suite à la demande de M. Sylvain Gagnon daté du 6 janvier 2009.

ADOPTÉE

17. Mandat à M. Mario Perreault, évaluateur agréé

2009-02-051 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte l'offre de service de M. Mario Perreault (23 Janvier 2009) pour rechercher la valeur marchande des terrains qui seront nécessaires pour la construction des bassins de traitements des eaux usés.

ADOPTÉE

18. Requête contre la fermeture de lits au CHSLD au CSSS VALLÉE DE LA BATISCAN

CONSIDÉRANT l'accroissement de la population vieillissante

CONSIDÉRANT la diversité des services à offrir aux personnes en perte d'autonomie

CONSIDÉRANT que nous sommes en accord d'améliorer l'offre de service à nos aînés ;

CONSIDÉRANT qu'entre avril 2001 et avril 2010 ont subira 44 fermetures de lits au CSS Vallée de Batiscan

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de conserver le service universel aux personnes en perte d'autonomie et de vivre avec toute la dignité qu'elles méritent.

2009-02-052 Il est proposé par Yvon Bourassa appuyé par Suzanne Béland et résolu unanimement que la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables appui la coalition ; Défense des droits des aînés de la région de Mékinac et des Chenaux et ce, pour empêcher la fermeture de lits en Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHLSD) au Centre de santé et des services sociaux de la vallée de Batiscan.

ADOPTÉE

19. Appel de services Éco-centre et plate forme de récupération

2009-02-053 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables demande des offres de service pour l'installation d'éco-centre

Mesar
Pluritec

ADOPTÉE

20. Contrat de travail Katy Bacon

2009-02-054

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers, que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte le contrat de travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement tel que proposé et autorise M. le maire à signer cette entente.

21. Règlement pour nommer les chemins dans le secteur du Lac Brûlé

CONSIDÉRANT des nouveaux chemins dans le secteur du lac Brûlé (Francis) et des chemins existants qui n'ont jamais été nommé;

CONSIDÉRANT les dispositions du huitième paragraphe du premier alinéa l'article 4 de la Loi sur les Compétences municipales (L.Q. 2005, c.6);

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été préalablement donné lors de l'assemblée régulière du 12 janvier 2009 ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le chemin débutant à la fin de la verbalisation du chemin Tawachiche-Est sur le Canton de Marmier et qui se dirige vers les lacs Croche, Saint-Laurent et le lac Brûlé (aussi appelé Francis) par les lots 1B, 2B, 3, 4, 5, 6, 7 et 8-p du 7^e rang Sud-Ouest canton de Chavigny, paroisse de Notre-Dame-des-Anges est nommé « **Chemin du lac-Saint-Laurent** » jusqu'à la limite de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, tel qu'indiqué à l'annexe A

ARTICLE 3

Le chemin débutant sur le lot 4 du 7^e rang sud-ouest, Canton de Chavigny, à partir du chemin-du-lac-Saint-Laurent nommé à l'article 2 ci-haut, à proximité du lac Croche, et se dirigeant vers les lots 4B-p du 6^e rang sud-ouest, canton de Chavigny pour se diriger vers le lot 6B du 6^e rang sud-ouest, canton de Chavigny est nommé « **Chemin Saint-Arnaud** » tel qu'indiqué à l'annexe A

ARTICLE 4

Le chemin situé sur le lot 1B-p du 6^e rang sud-ouest, canton de Chavigny, débutant à la limite de Notre-Dame-de-Montauban et se terminant à proximité du lot 1B-7 du 6^e rang sud-ouest, canton de Chavigny est nommé « **Chemin du Belvédère** » tel qu'indiqué à l'annexe B

ARTICLE 5

Le chemin situé sur le lot 1B-p du 6^e rang sud-ouest, canton de Chavigny, débutant au chemin du Belvédère nommé à l'article 4 et se terminant à proximité du lot 1B-2 du 6^e rang sud-ouest, Canton de Chavigny est nommé « **Chemin du Beau-Rivage** » tel qu'indiqué à l'annexe B

ARTICLE 6

Le **Chemin du Lac-Bédard** est prolongé à partir de son emplacement actuel à la limite des lots 3-p et 4-p du 4^e rang sud-ouest, canton de Chavigny vers la limite du 5^e rang sud-ouest, Canton de Chavigny à proximité du lot 1-A, 6^e rang sud-ouest Canton de Chavigny tel qu'indiqué à l'annexe C.

ARTICLE 7

Le chemin débutant à l'intersection du chemin du Lac-Bédard sur le lot 1 du 5^e rang sud-ouest, canton de Chavigny pour se terminer par le lot 4A-1 du 6^e rang sud-ouest, Canton de Chavigny est nommé « **Chemin Lefebvre** » tel qu'indiqué à l'annexe C.

ARTICLE 8

Le chemin débutant à l'intersection du chemin Sainte-Marie sur le lot 9-p du 3^e rang sud-ouest, Canton de Chavigny pour se diriger vers les propriétés à proximité du ruisseau de la décharge du lac-Brûlé jusqu'à la propriété identifié #140 est nommé « **Chemin de la Décharge du lac-Brûlé** » tel qu'indiqué à l'annexe D.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

2009-02-055

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le présent règlement tel que rédigé.

ADOPTÉE

22. Varia

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 00
Fin : 20 h 05

23. Levée de l'assemblée

2009-02-056 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers, que la séance soit levée à 20 h 05

ADOPTÉE

M. Marius St-Amant,
Maire

M. Michel Désaulniers
Directeur général & Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, *Code Municipal du Québec*)

Je soussigné, Michel Désaulniers, Directeur général & Secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Michel Désaulniers
Directeur général & Secrétaire-trésorier